

Une prime communale est octroyée pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Cette prime communale est subordonnée à l'octroi de celle attribuée par la Région Wallonne pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Elle est accordée aux personnes physiques et morales domiciliées dans l'entité de Rumes et qui en font la demande à l'administration communale de Rumes.

La prime est accordée aux conditions suivantes :

- Les travaux doivent exclusivement servir à doter les immeubles d'habitation existant ou à construire, de chauffe—eau solaire quel que soit le système d'appoint ;
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur enregistré en chauffage, sanitaire ou toiture, sans préjudice de la demande éventuelle d'un permis d'urbanisme conformément aux prescriptions du CoDT ;
- Seuls les capteurs vitrés donneront droit à la prime communale. Les capteurs sous vide sont assimilés à des capteurs vitrés ;
- Seules les installations dont le capteur est orienté au Sud jusqu'à l'Est ou l'Ouest, et ayant une inclinaison comprise entre 15° et 60° par rapport à l'horizon, peuvent être subventionnées ;

La prime communale est unique, quelles que soient les dimensions de la surface optique, et son montant est fixé à 150 euros.

La prime est payée :

- Au propriétaire ou à l'emphytéote qui occupe personnellement l'immeuble ;
- Au locataire, à condition qu'il supporte lui-même le coût des travaux et qu'il puisse produire l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux ;
- Au représentant légal s'il s'agit d'une personne morale.

La personne qui sollicite l'octroi de la prime autorise l'administration communale de Rumes à faire procéder sur place aux vérifications utiles. Cette visite se fera d'un commun accord avec le demandeur et sera confirmée par un courrier officiel au moins dix jours à l'avance.

Le paiement de la prime est effectué après réception de tous les documents attestant du respect des conditions d'octroi (formulaire de demande).

Pour toute information complémentaire veuillez contacter M. Michaël Dhaussy :

michael.dhaussy@communederumes.be

n° de tél : 069/67.25.45